

REGLEMENT

Crêtes de la Burdinale 2023

DESCRIPTION: Organisation VTT à Burdinne, le 30/07/23

RESPONSABLE ORGANISATION:

Gunter Willems Endurance Coaching

Rue Sergent Léon Charlier, 4 à 1350 Jauche

VTAE:

Les VTAE ne sont pas autorisés sur les parcours marathons de 72 et 92 km

Les VTAE sont autorisés sur les différents parcours randonnées.

AGE MINIMUM:

L'âge minimum de participation est de

-16 ans accomplis sur la distance de 72km.

-18 ans accomplis sur la distance de 92km.

ASSURANCE et frais supplémentaires:

-Les participants ayant une licence belge valide de compétition sont assurés de par l'inscription à l'épreuve.

-Les participants n'ayant pas de licence belge valide de compétition sont assurés de par l'inscription à l'épreuve.

-Les participants ayant une licence étrangère valide de compétition sont dans l'obligation de prendre une assurance du jour au tarif de 5€ sur place auprès de la table des commissaires de course de la FCWB.

PARCOURS:

- Les parcours sont balisés et une trace GPS sera envoyée aux inscrits 48h avant le début de l'épreuve pour permettre un déroulement serein de l'épreuve en cas de sabotage du balisage.
- Le parcours emprunte des passages privés accessibles uniquement le jour du marathon.

CLASSEMENT:

- Les coureurs qui sont passés par tous les points de contrôle du parcours.
- Les coureurs terminant la distance sur laquelle ils se sont inscrits. - Les coureurs n'ayant pas été neutralisés.

Les résultats sur www.globalpacing.com et sur le site de l'organisation.

Podiums organisés sur chaque distance pour :

- 3 Premiers hommes scratch sur chaque distance.
 - 3 Premières femmes scratch sur chaque distance.
- Pas de podium organisé pour les VAE et les catégories d'âges.

SECURITE:

Les participants s'engagent à respecter le code de la route.

Le parcours reste ouvert à la circulation.

La plus grande vigilance est demandée lors de la traversée des nationales et des villages.

La présence d'un signaleur n'est en aucun cas une garantie de sécurité pour le participant.

Le signaleur n'est pas autorisé à arrêter la circulation automobile!

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité.

Le signaleur est là pour:

- indiquer un danger aux participants.
- arrêter les participants au besoin pour garantir une circulation automobile normale.
- Chacun se conformera également aux arrêtés communaux des localités traversées, et aux recommandations des organisateurs, signaleurs sur le parcours.
- La plus grande vigilance est recommandée.
- Le port du casque est obligatoire.
- Un poste de soins est prévu sur le site de départ et d'arrivée.
- Les concurrents contraints à l'abandon devront prévenir l'organisation au 0477/857910.**
- Le VTT doit être en parfait état.
- Chaque participant devra avoir un téléphone chargé avec l'application d'urgence "112 BE" installée sur le téléphone.**
- Chaque participant devra savoir comment utiliser cette application de secours.**
- En cas de problème grave, le 112 devra être immédiatement prévenu ainsi que l'organisation au 0477/85.79.10**
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du matériel sportif ou des véhicules le jour de l'organisation.

SANTÉ et ENGAGEMENT:

- Les participants déclarent être en bonne santé et avoir consulté un médecin qui n'a relevé aucune contre-indication à la pratique du vtt en compétition et sur une longue durée.
- L'organisation ne sera tenue en aucun cas responsable d'éventuels problèmes de santé, accidents ou blessures lors de l'épreuve.
- Sécurité et respect de la nature sont une priorité.
- Le parcours passe par des zones naturelles protégées et sensibles.
- Aucun comportement irrespectueux envers la faune ou la flore ne sera toléré.

- Chaque participant s'engage au respect sans condition des autres usagers, des animaux et de la nature.
- Déchets et résidus seront déposés dans les zones ou sacs poubelles prévus à cet effet..

Pour participer aux épreuves, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur, de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à l'épreuve, une réelle capacité sportive personnelle en vtt marathon permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles (vent, froid, brouillard, pluie).
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures, petits problèmes mécaniques...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- D'être pleinement conscience que pour une telle activité la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de l'épreuve.
- D'accepter de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.

ANNULATION ou MODIFICATION POUR FORCE MAJEUR:

Si les circonstances climatiques ou sanitaires l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment les parcours, les horaires de départ, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Modifier les traces, même raccourcir leur distance.**
- Différer le départ de quelques heures au maximum.**
- Annuler l'épreuve (partiellement ou totalement).**
- Neutraliser l'épreuve.**
- Arrêter l'épreuve en cours.**
- Mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles, y compris des départs en vagues.**

En cas d'annulation pour des raisons de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de défaut d'obtention des autorisations de police, du DNF, communales, ou toutes autres autorités.

25% du montant de l'inscription (hors frais) seront remboursés à chaque participant. 75% du montant de l'inscription (hors frais), serviront à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

Par son inscription, le participant s'engage à respecter l'entièreté du présent règlement.